



Le petit journal de Valezan

L'Ain, ce n'est pas loin à vol d'oiseau !

Sans tomber dans l'alarmisme, il convient de prendre très au sérieux les risques liés à la grippe aviaire dont les premiers cas sont en train d'être repérés.

C'est l'une des fonctions des maires que de veiller à votre sécurité. Vous trouverez donc ci-après la circulaire envoyée par la préfecture de la Savoie à laquelle vous voudrez bien vous conformer si ce n'est déjà fait.

Suite à la parution au journal officiel du 25 janvier, de l'arrêté ministériel du 19 janvier 2006, le dispositif de confinement des oiseaux (déjà mis en place dans 26 départements en France) est étendu à 32 départements supplémentaires dont celui de la Savoie, jusqu'au 31 mai 2006.

Dorénavant en Savoie, les oiseaux domestiques ou sauvages captifs (volailles d'élevage ou de basse cour, oiseaux d'ornement...) doivent être maintenus à l'intérieur de bâtiments fermés.

*Lorsque ce maintien n'est pas possible pour des motifs de bien-être animal ou de conduite d'élevage, l'approvisionnement des oiseaux en aliments et en eau de boisson doit se faire à l'intérieur d'un bâtiment ou au moyen de distributeurs protégés de telle façon que les oiseaux sauvages ne puissent accéder à ces dispositifs ni les souiller. En outre, **dans ce cas**, le détenteur des oiseaux **doit faire procéder à une visite du lieu de détention des oiseaux par un vétérinaire sanitaire** avant le 1^{er} mars 2006.*

*Le vétérinaire sanitaire transmettra ensuite une copie du compte rendu de visite à mon service qui accordera ou non la dérogation. **L'original du document sera laissé à la disposition du détenteur des animaux et constituera la preuve de la visite prévue réglementairement.***

Toute mortalité anormale et inexplicquée devra être signalée immédiatement au vétérinaire sanitaire ou à la Direction départementale des services vétérinaires.

Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux, en particulier à l'occasion de foires, marchés, expositions ou concours sont interdits jusqu'au 31 mai 2006, sans possibilité de dérogation.

Direction départementale des services vétérinaires de la Savoie

Dans l'immédiat, outre ces prescriptions, le préfet nous demande aussi de recenser tous les lieux où sont élevés des volailles, je compte donc sur votre esprit civique pour vous signaler à la Mairie si vous êtes dans ce cas. En vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Pour le Conseil Municipal, le 21/02/06
Véronique Gensac

Déneigement

A titre tout à fait exceptionnel, le déneigement des voies communales principales est toujours assuré par la DDE grâce à une convention renouvelable chaque année.

Vous avez peut-être pu constater une dégradation du travail effectué.

La DDE que nous avons rencontrée, nous a fait part de ses propres difficultés : passage aux 35h non compensé par des créations de postes, limites légales de la durée de conduite des engins, nécessité de ce fait de changer les équipes sur les trajets et donc des chauffeurs moins expérimentés, obligation de faire passer en priorité le déneigement sur la route de Bellentre à cause du ramassage scolaire.

Pour mieux répondre à nos préoccupations, à titre expérimental, le circuit va changer : c'est le chasse neige qui vient de Granier qui assurera le déneigement du village.



En tout état de cause, si vous voulez que nos demandes soient entendues, il convient aussi, qu'à l'intérieur du village, nous fassions tout pour faciliter les opérations de déneigement ; La DDE nous a signalé notamment que deux fois de suite, le chasse neige a dû faire demi-tour à cause d'une voiture mal garée dans le secteur de l'école, ce qui est tout-à-fait dommageable pour le bas du village qui ne peut alors être déneigé.

Cyprès

Suite à la délibération publiée dans le dernier « Petit journal de Valezan », Albert Le Moulec a demandé l'insertion dans le journal de l'article suivant :

« Concernant l'abattage du cyprès sis devant l'Eglise, je considère qu'il y a utilisation abusive de l'article L. 2212-4 car ni Madame le Maire, ni moi-même avons les connaissances pour juger de la santé de cet arbre et de sa dangerosité . Aussi je demande qu'une expertise soit diligentée par Madame Le Maire et réalisée par l'O.N.F. –agence départementale- service arbre conseil, compétant dans ce domaine. »

Au nom du Conseil, je tiens à rappeler quelques faits :

A. Le Moulec a refusé de siéger au Conseil Municipal qui avait ce point à son ordre du jour en considérant que les « dés sont largement pipés », manière peu agréable de remettre en cause l'honnêteté des conseillers.

Depuis ce conseil qui a pris en considération la sécurité des biens et des personnes et délibéré à l'unanimité, A. Le Moulec multiplie les démarches, à l'extérieur du conseil, pour remettre en cause cette décision. Il tente de faire revenir sur leur avis les Anciens Combattants qui ont pourtant explicitement, notamment lors d'une petite réunion le 11 novembre à laquelle il participait, accepté la proposition du conseil d'abattre le cyprès et de conserver sa valeur symbolique en replantant un arbre de taille moins imposante à côté du monument aux morts. Il écrit de tous côtés, entretient une polémique dans des termes peu courtois.

Il propose maintenant une expertise de l'O.N.F. Le conseil du 18 février 2006 a été l'occasion de lui rappeler que l'O.N.F. avait déjà été questionné oralement et que la réponse avait été : « on ne vous écrira jamais qu'il n'y a aucun danger. » Et pour cause ! Ecrire cela impliquerait de prendre toute la responsabilité en cas d'accident... Simplement je tiens à rappeler que cette décision n'a pas été prise de gaîté de cœur, que je respecte l'avis du conseil municipal qui a été très régulièrement

consulté, celui des Anciens Combattants du village que j'ai pris le soin de recueillir. Il y a une différence entre lui et moi sur cette question, c'est que c'est moi qui aurais éventuellement des comptes à rendre à la justice, à ma conscience, et surtout aux intéressés, en cas d'accident. Sur ce point, il prétend qu'il y a « utilisation abusive » de la loi, ce qui est une accusation grave, et si c'était vraiment le cas, la loi prévoit des possibilités de recours ...

Je vous prie d'excuser cette mise au point un peu ferme, mais je suis bien obligée de répondre à des propos dont les échos me sont revenus à plusieurs occasions.

Franchement qui dormirait tranquille avec un arbre si haut et si proche de son toit ? : V.G.



Collecte des ordures ménagères

Pour des raisons de planning liées aux besoins particuliers pendant la période des vacances scolaires, du 3 février au 7 mars, les collectes sur la commune auront lieu l'après-midi.

Tri sélectif

Les résultats sur le canton, et particulièrement pour les petites communes sont plutôt bons. Mais on peut toujours les améliorer pour réduire les coûts en bout de chaîne et surtout pour l'avenir de notre planète dont nous sommes tous un peu responsables.

Si vous avez besoin des petites plaquettes explicatives, nous en avons toujours quelques unes à la Mairie à votre disposition. Nous avons aussi quelques sacs pour le tri.

N'hésitez pas, en cas de doute, à questionner Laurence.

Dans le bac jaune, vous pouvez mettre

Les bouteilles en plastique : avec ou sans bouchons

- bouteilles d'eau minérale
- bouteilles de soda
- bouteilles de lait
- yaourts à boire
- bouteilles de vinaigre
- flacons de shampoing
- flacons de gel douche
- bouteilles de produit ménager
- bouteilles de lessive ou d'assouplissant

Les boîtes en métal

- boîtes de conserve vidées
- canettes de soda
- boîtes de gâteaux en métal
- bouteilles de sirop en métal : sans bouchon
- desserts lactés dans des pots en métal
- couvercles de pot de confiture ou de moutarde en métal
- papiers d'aluminium entourant les tablettes de chocolat

Les briques alimentaires

- briques de lait
- briques de jus de fruit
- briques de soupe
- briques de crème
- briques de sauce tomate

Les petits cartons

- paquets de céréales
- paquets de lessive
- suremballages en carton autour des pots de yaourt
- mandrins de papier toilette ou d'essuie-tout

Les papiers / journaux

- papiers de chocolat, papier de brouillon
- magazines
- journaux
- publicités
- catalogues de vente par correspondance
- vieux calendriers
- enveloppe sans fenêtre

Par ailleurs, nous continuons à rassembler à la mairie :

- les bouchons en plastique : cette collecte organisée avec l'EAC et l'école, permet de financer notamment des fauteuils et du matériel pour handicapés,

- les cartouches d'imprimantes usagées,

- les piles qui contiennent des métaux lourds particulièrement nocifs pour l'environnement et qu'il ne faut surtout pas mettre dans les poubelles ordinaires.

Rétrospective météorologique de l'année 1948

En ce temps là, on ne parlait pas de réchauffement de la terre ni de tsunami, mais l'année 1948 fut très néfaste au point de vue météorologique.

Après avoir débuté par un printemps humide et froid, l'été s'est déroulé dans de très mauvaises conditions pour la récolte du foin.

Mais le plus pénible a été la saison d'alpage . Ayant débuté avec quelques jours de retard à cause du mauvais temps, la neige est tombée un matin au bout d'une semaine d'alpage seulement et les vaches ne pouvaient pâturer que l'après-midi. Mais cette première offensive n'altéra pas trop la production laitière.

Au bout d'une semaine, vers le six juillet, la neige s'est remise à tomber dès midi et a obligé à tenir les vaches attachées au piquet. Sitôt la traite effectuée, nous avons pensé bien faire en entrant dans l'écurie les meilleures, à peu près une quinzaine d'entre elles. Mais ce départ a jeté la panique dans le reste du troupeau et nous avons dû rester plusieurs sur place pour replanter les piquets et de nouveau attacher les vaches. Il a fallu attendre jusqu'à la tombée de la nuit pour qu'elles se calment.

Puis la saison s'est poursuivie avec plus de mauvais temps que de beau jusqu'au 12 août. Alors la neige est retombée vers les 5 ou 6 heures du soir. Les vaches n'ont pu prendre qu'une partie de leur repas et nous avons dû les rattacher une nouvelle fois dans la neige.

Le lendemain, nous avons descendu le troupeau au bas de l'alpage et les vaches ont pu grignoter le haut des arcoses. Ce fut leur seule nourriture et nouvelle pachonnée : attachées encore dans la neige sans manger !

Le 14 août, les mandataires sont venus nous rejoindre et la décision fut prise de descendre le troupeau à Valezan car au Cormet, la couche de neige atteignait déjà 40cm.

Les propriétaires ont repris leurs bêtes à l'arrivée à Valezan et nous avons passé les journées du 15 et du 16 août au village dans l'attente que la neige reparte. Et le 17 nous avons repris le chemin en sens inverse pour retourner dans l'alpage le moral plutôt terne.

Enfin la saison s'est terminée vers le 20 septembre et nous avons quitté l'alpage sans aucun regret.



Un berger de ce temps là.